BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : le 2 juillet 2022	
Intitulé de l'action :Sortie à Co	alais, Dentellle e	t Dragon	
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement (encre – Assurance et autres)	170,00
Frais de transport (2)		Participation des personnes 5 enf moins de 12 ans à 6€	30,00
Sortie à Calais :		45 pers.à 10€	450,00
32€ pour 50 personnes	1 600,00		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance	30,00		
Tracts, affiches	20,00		
		Aide demandée au PIC	1 000,00
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole à 10,85€ (2h/3j/sem. /4 sem. Pour 2 pers.)	520,00	Bénévolat	520,00
Sous total des dépenses engagées	2 170,00		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2 170,00	TOTAL	2 170,00

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez
- (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
 - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
 - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
 - être couverts par une assurance
 - contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.